

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 93 (1942)  
**Heft:** 1

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE.

### Confédération.

#### Commission fédérale pour l'examen des stagiaires forestiers.

Le professeur *Knuchel* ayant démissionné comme doyen de l'Ecole forestière, son siège au sein de la commission fédérale pour l'examen des stagiaires forestiers est devenu vacant. Le Conseil fédéral l'a repourvu par la nomination du professeur *H. Leibundgut*, le doyen actuel de l'Ecole. D'autre part, la démission a été admise, avec remerciements pour les services rendus, de *M. Oertli*, inspecteur forestier cantonal à Glaris, lequel fit partie de la commission durant de nombreuses années. *M. Fr. Aubert*, inspecteur forestier à Rolle, jusqu'ici membre suppléant, a été désigné pour lui succéder. Ont été nommés membres suppléants : MM. *Tanner*, inspecteur forestier cantonal à St-Gall et *E. Krebs*, inspecteur forestier d'arrondissement à Bulach (Zurich).

**Institut fédéral de recherches forestières.** *M. Bavier*, inspecteur forestier cantonal à Coire, ayant démissionné comme membre de la commission de surveillance de notre Institut de recherches forestières, il a été remplacé par *M. H. Grossmann*, inspecteur forestier cantonal à Zurich. D'autre part, *M. Lozeron*, inspecteur forestier cantonal à Neuchâtel, ayant atteint la limite de son mandat en qualité de membre de la dite commission, son successeur a été désigné en la personne de *M. Jungo*, inspecteur forestier d'arrondissement à Fribourg.

**Conférences à l'Ecole forestière.** Ainsi qu'elle l'a fait l'an dernier déjà, notre Ecole forestière a organisé, pour la durée du semestre d'hiver, des *conférences*, suivies de discussions, auxquelles peuvent assister étudiants et agents des administrations forestières. Elles ont lieu, dans la règle, le mercredi, de 16 h.15 à 18 h., dans l'auditoire 28 c du bâtiment de l'Ecole forestière.

La première conférence eut lieu le 19 novembre. *M. E. Hess*, inspecteur forestier fédéral, y traita la question suivante : *Distribution du mélèze en Suisse, ses exigences quant à la station et de son rajeunissement* (en langue allemande).

Le 17 décembre, on put entendre *M. H. Etter*, assistant à l'Institut de recherches forestières, qui traita ce sujet : « Distribution et associations du chêne dans la Suisse orientale ».

### BIBLIOGRAPHIE.

*H. Tanner*. Schweizerischer Forstkalender 1942. — Editeurs : Huber & C<sup>ie</sup>, à Frauenfeld. Prix : 3,80 fr.

Cet agenda forestier vient d'entrer dans sa 37<sup>me</sup> année d'existence. Rédigé, ainsi que nous le disions au début de 1941, durant une longue période

par le professeur Th. Felber, puis par son fils R. Felber, il l'est actuellement par M. H. Tanner, inspecteur forestier cantonal à St-Gall. Ce dernier nous apprend qu'il a continué son travail d'adaptation du « Forstkalendar » aux conditions actuelles de l'économie forestière suisse. Cela, en supprimant diverses tabelles, contenues dans les précédentes éditions, et ne possédant qu'un intérêt secondaire pour les sylviculteurs suisses. Il a introduit, par contre, divers renseignements nouveaux. Ce sont, en particulier (p. 138—150) : le tableau des prix par catégories (I—VI) de bois, calculés par rapport aux prix de base établis pour la Confédération, et valables pour le canton d'Argovie. Les 12 tabelles en question contiennent ces prix pour 15 essences.

Parmi les innovations, il faut citer encore une tablelle contenant les facteurs de transformation en mètres cubes du volume exprimé en stères. Une autre exprime la valeur calorifique du bois de nos essences forestières.

Quant aux indications relatives au personnel forestier supérieur suisse, elles sont aussi complètes qu'on peut le désirer et bien au point. On y trouve aussi la liste, pour tous les cantons, des chefs des départements forestiers, avec l'indication de leur année de naissance.

Ce volume, qui ne comprend pas moins de 297 pages d'un texte serré, est imprimé de façon impeccable, tout à l'honneur de la maison qui l'a édité. Et tout donne à penser que ceux des forestiers suisses, qui connaissent cet agenda si complet, continueront à rester ses fidèles abonnés. H. B.

**Carte forestière de l'Algérie et de la Tunisie, avec Notice, par P. de Peyerimhoff, inspecteur général honoraire des eaux et forêts. — Edité par le Gouvernement général de l'Algérie. — Imprimerie Baconnier, Alger. 1941.**

La France, meurtrie et blessée dans son territoire métropolitain, porte un intérêt croissant à son domaine colonial, tout spécialement à son bel empire africain, dont la population lui est si fidèlement attachée.

La publication que nous signalons en est un récent et très intéressant témoignage. Le Service cartographique et le Service des forêts du gouvernement général de l'Algérie ont droit à la reconnaissance de tous ceux que préoccupent la colonisation et la sylviculture de l'Afrique du nord; ils doivent être félicités d'avoir su faire paraître, dans les circonstances tragiques actuelles, une publication d'aussi belle tenue.

L'étude de M. de Peyerimhoff qui accompagne la carte, et que son auteur qualifie modestement de « notice », est de haute valeur. Un premier chapitre traite de l'origine et de la composition de la flore forestière de Berbérie (Algérie et Tunisie), soit des faits géologiques et climatiques qui en ont conditionné la composition.

Un second chapitre traite de la distribution de la forêt actuelle, de ses particularités, des effets de l'action humaine et de son avenir.

Enfin, un troisième chapitre est constitué par l'énumération de 200 espèces d'arbres, arbustes et arbrisseaux les plus notables faisant partie de cette flore forestière.

L'espace qui nous est réservé ne nous permet pas de donner ici l'analyse détaillée que mériterait le travail de l'éminent inspecteur général honoraire des eaux et forêts. Nous ne voulons, au reste, pas déflorer le plaisir qu'éprouveront ceux qui le liront.

Relevons seulement quelques points.

La surface boisée en résineux est certainement moins étendue que celle en feuillus : 35 % environ. Le taux de boisement général du pays est très

faible : 19,60 % de la surface totale, dans la zone méditerranéenne, et 6,71 % seulement dans la zone steppique (Hauts Plateaux et Atlas saharien). La zone d'influence méditerranéenne est si étroite (250 à 300 km.) qu'en une demi-journée on peut constater la transition complète entre les belles formations du Sahel et du Tell, à facies européen (Kabylie), et les pauvres vestiges que l'aridité et l'action de l'homme ont laissé subsister sur les montagnes présahariennes.

Les dernières essences qui subsistent sont le pin d'Alep, le genévrier de Phénicie, le chêne vert et le pistachier (« betoum »). Une fois ces essences disparues, il ne reste que la steppe sèche, avec quelques genévriers disséminés.

Le grand rôle joué chez nous sur la végétation forestière, par la lumière dans les cimes, est remplacé ici par la concurrence pour l'eau, qui s'exerce dans le sol entre les racines.

Le rôle de l'aridité est considérable en Afrique septentrionale, cela au point de vue forestier comme au point de vue agricole.

Les deux essences les plus abondantes — pin d'Alep et chêne vert — ont l'avantage d'une très grande plasticité. Ils croissent dans les stations les plus variées, depuis le voisinage de la mer jusqu'aux confins sahariens.

Le chêne-liège couvre près de 600.000 ha. en Algérie et Tunisie, du littoral jusqu'à 1300 m. (exceptionnellement 1500 m.). Il forme encore plus au sud des boqueteaux-reliques, témoins d'une extension primitive plus large, réduite aussi bien par l'action humaine que par les modifications du climat. En revanche, le pin d'Alep couvre en Algérie-Tunisie au moins un million d'hectares et paraît en pleine expansion. Sa régénération est très abondante, surtout après les incendies.

La conservation des boisés existants est importante, car les reboisements sont rendus difficiles par les irrégularités du climat : hivers et printemps secs; coups de vent chauds. Sans compter l'action nuisible des troupeaux qui rongent et dont le piétinement accélère la détérioration du sol. Il faut à tout prix, en montagne, conserver la forêt existante — même d'un rapport médiocre ou nul. La recréer expose à de graves échecs.

Malgré les efforts faits par la France pour améliorer les conditions forestières de son domaine africain, les circonstances actuelles ne leur sont pas favorables. En 60 ans, la population algérienne a triplé et passé de 2 millions à plus de 6 millions de têtes. Les exigences en bois ont augmenté en proportion. En outre, les forêts actuelles sont peu productrices. Les 600.000 ha. de pin d'Alep sont inférieures en quantité aux forêts de pin sylvestre et de pin maritime. Le chêne-liège, qui couvre 450.000 ha. en Algérie et 140.000 en Tunisie, rapporte davantage, grâce au démasclage du liège. C'est l'arbre le plus précieux de l'Afrique du nord. Mais il ne faut pas oublier que le démasclage est une blessure et entraîne le dépérissement de l'arbre.

75 % de la surface forestière sont constitués par des forêts domaniales. On peut être assuré que l'Etat français vouera toute son attention à la mise en valeur de ce domaine de 2,4 millions d'hectares. Mais pour cela il faudrait faire cesser le conflit entre la forêt et l'homme — et son bétail. Il faudrait transformer l'existence de l'indigène — du montagnard surtout —, le mettre devant l'obligation de travailler de façon productive et l'initier aux cultures possibles, à l'artisanat rémunérateur. Il faut le diriger vers le travail, avant tout vers l'agriculture. La forêt en bénéficiera immédiatement. *E. Mt.*